

Réponses aux propositions d'avis de la DGESIP

relatives aux MASTERS

20045004 :

Maquette Master Mention "Psychologie"

Proposition d'avis DGESIP

Avis réservé, dans l'attente de précisions sur la manière dont l'établissement envisage de prendre en compte l'ensemble des recommandations de l'AERES sur l'architecture de la mention.

Il convient en particulier de transformer le parcours « psychologie gérontologique » en spécialité, en veillant à ce que celle-ci n'apparaisse plus comme liée à un paradigme unique.

Des mutualisations devraient être envisagées entre les différentes spécialités ou parcours relevant de la psychologie du développement.

Réponse M 08

Principales modifications apportées suite aux recommandations de l'AERES et de la DGESIP

Ce document synthétise les principales modifications apportées à la maquette du Master, Mention Psychologie après évaluation de l'AERES. Ces modifications ont été présentées et développées dans une maquette modifiée votée lors du Conseil d'UFR du 16 septembre 2010 puis transmise à la DGESIP début octobre 2010.

1 - Présentation des enseignements de M1

Nous avons rendu plus lisible la structure d'ensemble du Master en réorganisant notamment la présentation des enseignements de M1. La très grande majorité de ces enseignements (soit 13 des 15 UE des semestres 8 et 9) est mutualisée entre toutes les spécialités de la Mention. Ces enseignements constituent un socle commun de savoirs théoriques et méthodologiques dont la visée est de préparer à un même métier : celui de psychologue.

2 - Création d'une spécialité de Psychologie Gérontologique

(Anciennement parcours de la spécialité Psychologie clinique : psychopathologique, interculturelle et psychanalytique)

- **Responsables de la spécialité** : V. Igier (MCF) et T. Darnaud (MCF)
- **Objectifs scientifiques et professionnels**

Cette spécialité est constituée d'un parcours professionnel « Psychologie Gérontologie clinique(s) » qui valide une formation professionnalisante donnant accès au titre de psychologue, tel que le définit la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985, publiée au JO du 26 juillet 1985. Plus précisément, il s'agit de former des psychologues cliniciens spécialisés en gérontologie.

Il s'agit de proposer une formation pluridisciplinaire de haut niveau pour mieux comprendre les processus et les changements en jeux à la sénescence. Le vieillissement de la population soulève de nombreuses questions (comment préserver le plus longtemps possible la qualité de vie des personnes âgées ? comment identifier les populations à risques de dépendance ? quelles politiques de soins élaborer pour maintenir jusqu'au bout de la vie la dignité individuelle...) qui intéressent à la fois les chercheurs et les professionnels de la psychologie gérontologique.

Les objectifs scientifiques et professionnels de cette nouvelle spécialité visent à accroître sa visibilité tant du point de vue de la recherche que de la formation. Il s'agit de renforcer ses ressources par une approche intégrative qui allie les apports scientifiques de la psychologie clinique, de la psychologie de la santé, des neurosciences, de la psychologie cognitive, de la psychobiologie et de la neuropsychologie.

- **Cette spécialité est adossée à plusieurs laboratoires labellisés**
- l'Unité de recherche interdisciplinaire Octogone (EA 4156) où sont rassemblées des compétences en psychopathologie développementale, générale et psychologie de la santé (CERPP), en psychologie du développement (ECCD) et en neuropsychologie linguistique (J. Lordat).
- La composante CLLE-LTC de l'UMR 5263 centrée sur la psychologie ergonomique, l'ergonomie, et plus généralement l'étude de la cognition humaine en situation complexe.
- L'IFR96, l'Institut des Sciences du Cerveau
- Le Laboratoire de Psychologie Clinique Psychopathologique et Interculturelle (LCPI).

3 - Changement d'intitulé

Afin de rendre plus explicites les différences d'objectifs scientifiques et professionnels des deux parcours professionnels « *Psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent* » et « *Psychologie des troubles du développement et des apprentissages* » (en demande de création), l'intitulé de ce dernier parcours a été modifié et devient « *Psychologie des troubles neuro-développementaux et prévention des inadaptations* ».

4 - Mutualisations d'enseignements

Par rapport au contrat quadriennal 2007-2010, des modifications notoires dans l'offre de formation du master de psychologie portent sur la mutualisation de très nombreux enseignements.

Ces mutualisations se situent à plusieurs niveaux : UE communes à toutes les spécialités, UE communes aux parcours P et R d'une même spécialité, UE communes à tous les parcours R des différentes spécialités, UE communes à plusieurs parcours P au sein d'une même spécialité et entre spécialités.

5 - Adossement à la recherche

Afin de rendre encore plus visible l'adossement du master à la recherche, des informations complémentaires ont été apportées, notamment dans l'annexe 3 de chaque spécialité : à la liste qui présente le statut des intervenants, ont été ajoutées 5 publications récentes pour les responsables de spécialité et de parcours et 3 publications pour les autres intervenants enseignants-chercheurs.

Enfin, à ce jour, toutes les équipes de recherche auxquelles le Master de la mention psychologie est adossé ont fait l'objet, après évaluation de l'AERES, d'un avis très favorable ou favorable de la DGESIP pour le prochain contrat quinquennal.

→ Pièce jointe : Maquette modifiée transmise en Octobre 2010

Proposition d'avis DGESIP complémentaire :

Avis 2 compl : Avis favorable après examen du dossier complémentaire fourni par l'établissement. Il faudra veiller à renforcer l'encadrement universitaire de la spécialité mise en oeuvre à Albi pour le M2.

Réponse M 08 comp

Nous avons pris bonne note de la recommandation de renforcer l'encadrement universitaire de la spécialité de M2 "Accompagnement de la trajectoire professionnelle" mise en oeuvre au CUFR Champollion d'Albi.